



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2002

Cinquante-sixième session

Points 46 et 98, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.78)]

56/283. Participation du Timor oriental au Sommet mondial pour le développement durable et à ses préparatifs

L'Assemblée générale,

Adressant ses félicitations au Gouvernement et au peuple timorais à l'occasion de l'accession du Timor oriental à l'indépendance, le 20 mai 2002,

Notant avec satisfaction que le Timor oriental a présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant présente à l'esprit la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 20 mai 2002², dans laquelle le Conseil s'est félicité de l'accession du Timor oriental à l'indépendance,

Notant que le Sommet mondial pour le développement durable se tiendra du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), et que la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial tiendra sa quatrième session en Indonésie, du 27 mai au 7 juin 2002,

Notant également que le Sommet mondial pour le développement durable et ses préparatifs sont ouverts à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États membres des institutions spécialisées,

1. *Se félicite* de l'accession du Timor oriental à l'indépendance, le 20 mai 2002 ;

2. *Invite* le Timor oriental, en attendant son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées, à participer en tant qu'État, sans droit de vote, au Sommet mondial pour le développement durable et à ses préparatifs, y compris la quatrième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial ;

¹ A/56/953-S/2002/558, annexe.

² S/PRST/2002/13.

3. *Décide* de clore l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Timor oriental au cours de la période de transition vers l'indépendance ».

99^e séance plénière
22 mai 2002